

# Pourquoi tant de haine ?

L'intolérance administrative à l'égard  
des Tsiganes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle  
à la veille de la Deuxième Guerre mondiale

HENRIETTE ASSÉO



La une du Supplément illustré du Petit Journal, 12 novembre 1905.

**L**e vendredi 2 août 1912, le journal *La Petite Gironde* relatait en première page le « voyage original » de lady Arthur Grosvenor. Aussitôt débarquée à Bordeaux, la grande dame anglaise rejoignait son neveu le duc de Westminster dans son domaine des Landes, avec enfants et domesticité, en un équipage de roulottes donnant l'illusion d'un passage de Bohémiens : « Les voyageurs étaient du reste tous vêtus de costumes étranges, bariolés, qui leur donnaient l'aspect de véritables nomades<sup>1</sup> ». Car lady Arthur Grosvenor entendait vivre en *tchatchi Romni*, en vraie Tsigane. Cette manière singulière de se déplacer lui était venue à l'esprit en 1907 et ses pérégrinations étaient relatées par les journaux anglais<sup>2</sup>.

Pourtant, loin d'être l'exemple d'un cosmopolitisme bien tempéré, les Bohémiens ambulants firent l'objet entre 1907 et 1913 d'une attention policière particulièrement rigoureuse. Dans l'entre-deux-guerres, elle a conduit l'ensemble des Tsiganes à former l'une des populations les plus surveillées d'Europe. L'instauration d'un régime administratif d'exception dans tous les pays européens, dès les années 1920, préfigure les sombres temps de la guerre.

### **LA « DÉNATIONALISATION » DES BOHÉMIENS FRANÇAIS : LE « NOMADE INDÉSIRABLE »**

En France, la constitution du régime administratif des « nomades » entre 1907 et 1940 est un bon exemple des mécanismes qui conduisent l'administration à établir, à partir d'un texte de loi peu explicite, tout un ensemble de réglementations visant à encadrer étroitement des personnes sans jamais avoir à justifier de l'arbitraire des choix. La genèse du régime des nomades s'est inscrite dans les débats sur la modernisation des systèmes de contrôle de la mobilité et des méthodes d'identification<sup>3</sup>. Ainsi Pierre Piazza a-t-il été l'un des premiers à établir les liens entre l'introduction du carnet anthropométrique en 1912 et la création de la carte d'identité en 1940. Il remarque que, dans les premières années du xx<sup>e</sup> siècle, les récriminations se portent de plus en plus sur les vagabonds d'origine étrangère. Les auteurs de l'époque présentent en effet les Tsiganes ambulants comme des « étrangers indésirables<sup>4</sup> ». Pierre Piazza estime donc que les « nomades », visés par

## *Dans l'entre-deux- guerres, une des populations les plus surveillées d'Europe.*

1. *La Petite Gironde*, vendredi 2 août 1912, « Un voyage original » de Bordeaux à Mimizan en roulotte, avec une photographie du cortège, document transmis par Emmanuel Filhol.

2. Henri Thomas Crofton, « Affairs of Egypt », *Journal of the Gypsy lore Society*, new series, vol II, n° 2, octobre 1908, p. 121-141 [p. 121]. Fondé en 1907, le Caravan Club lança la vogue du caravaning.

3. Voir l'ensemble du numéro de *Genèses*, « Vos papiers », n° 54, mars 2004, et en particulier, Ilse About, « La construction d'un système d'identification policière en France (1893-1914). Anthropométrie, signalements et fichiers », p. 28-52.

4. Voir le chapitre « Les étrangers en carte » dans Pierre Piazza, *Histoire de la carte nationale d'identité*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 111-122.

